

Réunion du 23 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Aline LANGLES (Suppléante de Pierre ZIEGLER), Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (Pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Pierre ZIEGLER, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Guy ROMAIN, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN (Pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION D'EXTENSION DE CHEMSTART'UP (CHEMSTART'UP5)

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

L'hôtel d'entreprises Chemstart'up a été conçu à l'origine, en 2011, pour accueillir de jeunes sociétés spécialisées dans la chimie fine, la chimie verte, les nouveaux matériaux, matériaux composites et nanomatériaux.

Sa gestion a été confiée dès la livraison au GIP Chemparc.

La stratégie initiale a été revue, en accueillant des entreprises plus matures, ce qui participe ainsi à l'équilibre économique de l'ensemble immobilier.

Celui-ci a été ensuite étendu à 3 reprises :

- 2017-2018 : 1092 m² pour CANOE,
- 2018-2019 : 1598 m² pour CANOE,
- 2020-2022 : 1530 m² pour M2I, 556 m² pour CANOE, 1638 m² pour ARKEMA.

Une 4^{ème} extension, représentant la 5^{ème} opération sur le site, est aujourd'hui envisagée pour accueillir 2 laboratoires (laboratoire et locaux tertiaires) d'environ 200 m² chacun et des locaux de vie complémentaires (200 m²), ceux du 1^{er} bâtiment de Chemstart'up étant saturés avec l'accroissement du nombre de salariés sur la plateforme.

Le programme est en cours de réalisation avec Chemparc et de futurs occupants, aux profils de start 'up.

Comme pour les opérations précédentes, la communauté de communes porterait l'investissement, Chemparc en assureraient la gestion en reversant une redevance d'occupation à la communauté de communes qui lui permettra d'amortir son investissement.

Cette construction devra être conforme à la réglementation environnementale RE2020. Les ratios de construction se réfèrent à la RT 2012.

La finalisation du programme et la consultation d'un maître d'œuvre nous permettra de présenter une enveloppe budgétaire ultérieurement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **lancer** les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à cette opération d'extension afin de définir au plus tôt le budget prévisionnel,
- **solliciter** les cofinancements, en particulier auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat.
- **déposer** le permis de construire nécessaire.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT